

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 232

4 février 2011

SOMMAIRE

Bellargo S.A.	11114	Cours@home Luxembourg S.à r.l.	11108
Best-Net S.à.r.l.	11113	Dallmayr-conviLux S.à r.l.	11112
Biancamano Luxembourg S.A.	11114	Decofils SA	11108
Bio Distribution S.à r.l.	11123	Delux Einrichtungen S.A.	11110
Boulangerie-Pâtisserie Norbert Geisen S.à r.l.	11124	Design S.à r.l.	11110
Building Project Consulting S.A.	11124	Deux Mille Sàrl	11111
Building Project Consulting S.A.	11124	Dimundo S.à.r.l.	11111
Cabochon S.A., SPF	11124	Distrimed S.à r.l.	11111
Capitalue S.A.	11127	DIS VIN S.à r.l.	11130
Cappuccino Diekirch S.à r.l.	11128	Easy Phone Sàrl	11113
Capssi S.A.	11127	Eclipse Immobilière S.A.	11114
Carla Immobilière S.à r.l.	11090	Etablissements Waltmans s.à r.l.	11111
Carla Immobilière S.à r.l.	11090	European Administrative Services and In- formation Technology S.A.	11111
Carla Immobilière S.à r.l.	11092	Fidima S.A.	11130
Carla Immobilière S.à r.l.	11092	Fidima S.A.	11129
Carpets and International Textiles S.A., SPF	11092	Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Ré- vision Everard-Klein S.à.r.l.	11130
CC Développement S.à r.l.	11093	First Estates Regional Organization Hold- ing S.A.H.	11130
Cecrops	11093	Fleet Point International S.A.	11133
Centralin S.à r.l.	11095	FLEURS A. KREMER S.à r.l., Succ.: Sylvain RAGNOTTI	11133
Chaplin S.à.r.l.	11095	Frate S.A.	11133
Chicago Mercantile Exchange Luxem- bourg Holdings S.à r.l.	11124	Frate S.A.	11136
Cibela S.A.	11096	Full Services Engineering S.A.	11136
Clear Energy Holdings S.A.	11114	Gardens, Design & More S.à.r.l.	11136
Com-Instreets S.A.	11096	Gemalog S.A.	11136
Commex International S.A.	11096	Permira SCF Feeder S.C.A.	11133
Commex International S.A.	11107	Rockpoint Cenda Properties S.à r.l.	11090
Compass Invest International S.A.	11107	RP Complex Holding III S.à r.l.	11108
Comptoir Luxembourgeois du Bois S.à r.l.	11107	RP Complex Holding II S.à r.l.	11093
Constrilux S.A.	11107	Solnuten International S.A.	11096
conviLux, solutions for Vending	11112	Sub Aqua Club Esch-sur-Alzette	11125
Cornwell S.A.	11107		

Carla Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 109.420.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6/12/2010.

Signature.

Référence de publication: 2011001081/10.

(100203517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Carla Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 109.420.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6/12/2010.

Signature.

Référence de publication: 2011001082/10.

(100203519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Rockpoint Cenda Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.
R.C.S. Luxembourg B 131.571.

In the year two thousand and ten, on the ninth of December,
Before Us, Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Has appeared:

Rockpoint Cenda Holding LLC, a company having its registered office at Woodlawn Hall, Old Parkland, 3953 Maple Avenue, Suite 300, Dallas, TX 75219 (USA), and being registered with the Delaware Department of State Corporate Division under number 4405285, here represented by Mrs. Isabel DIAS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo by virtue of a proxy under private seal given in Munsbach on December 8th, 2010.

Which proxy, after having been initialled and signed in due form by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party states being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Rockpoint Cenda Properties S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Company") and holding all issued five hundred shares (500) of the Company so that the legally required majority is reached.

The Company has its registered office in Munsbach, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, on August 28th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2295 dated October 13th, 2007.

The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on June 9th, 2008, published in the „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ under number 1744 of July 15th, 2008.

The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- 1) Transfer of the registered office of the Company from L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall to L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims;
- 2) Related change of the article 4 of the articles of incorporation of the Company;
- 3) Transfer of the professional address of the class A manager of the Company Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ to L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims;

4) Miscellaneous.

The appearing party states that the present assembly has been regularly convened and that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall to L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

Second resolution

The sole shareholder resolves consequently to the first resolution to amend article 4, first sentence of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

" **Art. 4. First sentence.** The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg."

Third resolution

The sole shareholder acknowledges that the professional address of the class A manager of the Company, Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ will henceforth be at L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundzehn, am neunten Dezember.

Vor der unterzeichnenden Notarin Martine SCHAEFFER mit Amtssitz in Luxembourg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Rockpoint Cenda Holding LLC, eine Gesellschaft mit Sitz in Woodlawn Hall, Old Parkland, 3953 Maple Avenue, suite 300, Dallas, TX 75219 (USA) und eingetragen am „Delaware Department of State Corporate Division“ unter der Nummer 4405285, hier vertreten durch Frau Isabel DIAS, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo aufgrund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Munsbach am 8. Dezember 2010, welche Vollmacht von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt um mit derselben der Formalität der Einregistrierung unterworfen zu werden.

Dieser Komparent erklärt, dass er Inhaber aller fünfhundert (500) Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Rockpoint Cenda Properties S. à r.l.“ ist und somit die gesetzlich festgelegte Mehrheit von fünfundsiebzig Prozent (75%) erreicht ist.

Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Munsbach, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch die Notarin Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, am 28. August 2007, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ unter der Nummer 2295 vom 13. Oktober 2007. Die Statuten der Gesellschaft wurden zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, am 9. Juni 2008, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ unter der Nummer 1744 vom 15. Juli 2008.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Anteilen zu je fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-).

Der Komparent, der das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt hat den unterzeichnenden Notar gebeten folgende Tagesordnung zu beurkunden:

Tagesordnung

1. Verlegung des Sitzes von L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall nach L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims;
2. Dementsprechende Änderung vom Artikel 4, erster Satz der Satzung;
3. Änderung der beruflichen Adresse des Geschäftsführers der Kategorie A Herrn Hermann-Günter SCHOMMARZ nach L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims;
4. Verschiedenes.

Der Komparent erklärt, dass die Versammlung formgerecht einberufen wurde und dass der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz von L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall nach L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt dementsprechend Artikel 4, erster Satz der Satzung abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 4. Erster Satz.** Der eingetragene Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg."

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter nimmt Kenntnis der Änderung der beruflichen Adresse des Geschäftsführers der Kategorie A Herrn Hermann-Günter SCHOMMARZ nach L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der Unterzeichnende Notar, der der englischen Sprache in Wort und Schrift mächtig ist, erklärt, dass auf Anfrage der erschienen Person, die Urkunde in Englisch abgefasst wurde mit einer hierauf folgenden Deutschen Übersetzung. Bei etwaigen Unterschieden zwischen der englischen und deutschen Fassung, hat die englische Fassung Vorrang.

Nachdem die gegenwärtige Urkunde dem Vertreter des Erklärenden vorgelesen wurde, wurde diese von ihm gemeinsam mit dem Notar unterschrieben.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2010. LAC/2010/55987. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166503/111.

(100192584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Carla Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 109.420.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6/12/2010.

Signature.

Référence de publication: 2011001083/10.

(100203520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Carla Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 109.420.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/12/2010.

Signature.

Référence de publication: 2011001084/10.

(100203521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Carpintex S.A., SPF, Carpets and International Textiles S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 20.816.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2011001085/13.

(100203806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

CC Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.707.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011001086/13.

(100203490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Cecrops, Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 123.478.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011001087/11.

(100203537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

RP Complex Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 140.247.

In the year two thousand and ten, on the ninth of December.

Before Us, Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Has appeared:

RP Complex Holding III S.à r.l., a limited liability company having its registered office at L-5365 Luxembourg, 6C, Parc d'Activité Syrdall, registered with the R.C.S.Luxembourg under number B 140.565, here represented by Mrs. Isabel DIAS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo by virtue of a proxy under private seal given in Munsbach on December 8th, 2010,

Which proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party states being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of RP Complex Holding II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Company") and holding all issued five hundred shares (500) of the Company so that the legally required majority is reached.

The Company has its registered office in Munsbach, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on July 3rd, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1950 dated August 8th, 2008.

The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on September 24th, 2010, not yet published in the „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“.

The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- 1) Transfer of the registered office of the Company from L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall to L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims;
- 2) Related change of the article 4 of the articles of incorporation of the Company;
- 3) Transfer of the professional address of the class A manager of the Company Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ to L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims;
- 4) Miscellaneous.

The appearing party states that the present assembly has been regularly convened and that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall to L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

Second resolution

The sole shareholder resolves consequently to the first resolution to amend article 4, first sentence of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

" **Art. 4. First sentence.** The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg."

Third resolution

The sole shareholder acknowledges that the professional address of the class A manager of the Company, Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ will henceforth be at L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundzehn, am neunten Dezember.

Vor der unterzeichnenden Notarin Martine SCHAEFFER mit Amtssitz in Luxembourg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

RP Complex Holding III S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 140.565, hier vertreten durch Frau Isabel DIAS, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo aufgrund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Munsbach am 8. Dezember 2010, welche Vollmacht von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt bleibt um mit derselben der Formalität der Einregistrierung unterworfen zu werden.

Dieser Komparent erklärt, dass er Inhaber aller fünfhundert (500) Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „RP Complex Holding II S. à r.l.“ ist und somit die gesetzlich festgelegte Mehrheit von fünfundsiebzig Prozent (75%) erreicht ist.

Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Munsbach, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Joseph EL-VINGER, mit Amtssitz in Luxemburg handelnd in Vertretung von Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, am 3. Juli 2008, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ unter der Nummer 1950 vom 8. August 2008. Die Statuten der Gesellschaft wurden zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, am 24. September 2010, noch nicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ veröffentlicht.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Anteilen zu je fünfundsiebzig Euro (EUR 25.-).

Der Komparent, der das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt hat den unterzeichnenden Notar gebeten folgende Tagesordnung zu beurkunden:

Tagesordnung

1. Verlegung des Sitzes von L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall nach L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims;

2. Dementsprechende Änderung vom Artikel 4, erster Satz der Satzung;
3. Änderung der beruflichen Adresse des Geschäftsführers der Kategorie A Herrn Hermann-Günter SCHOMMARZ nach L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims;
4. Verschiedenes.

Der Komparent erklärt, dass die Versammlung formgerecht einberufen wurde und dass der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz von L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall nach L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt dementsprechend Artikel 4, erster Satz der Satzung abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 4. Erster Satz.** Der eingetragene Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg."

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter nimmt Kenntnis der Änderung der beruflichen Adresse des Geschäftsführers der Kategorie A Herrn Hermann-Günter SCHOMMARZ nach L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der Unterzeichnende Notar, der der englischen Sprache in Wort und Schrift mächtig ist, erklärt, dass auf Anfrage der erschienen Person, die Urkunde in Englisch abgefasst wurde mit einer hierauf folgenden Deutschen Übersetzung. Bei etwaigen Unterschieden zwischen der englischen und deutschen Fassung, hat die englische Fassung Vorrang.

Nachdem die gegenwärtige Urkunde dem Vertreter des Erklärenden vorgelesen wurde, wurde diese von ihm gemeinsam mit dem Notar unterschrieben.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2010. LAC/2010/55989. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom Benning.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166523/110.

(100192776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Centralin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2312 Luxembourg, 11, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 20.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 28 décembre 2010.

Pour CENTRALIN S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

83, RUE DE LA LIBERATION

L-5969 ITZIG

Signature

Référence de publication: 2011001088/15.

(100203906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Chaplin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4381 Ehlerange, 2, rue de Mondercange.

R.C.S. Luxembourg B 83.295.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlerange, le 31 décembre 2010.

CHAPLIN S.A.R.L.
L-4381 EHLERANGE
Signature

Référence de publication: 2011001089/13.

(100203827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Cibela S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.
R.C.S. Luxembourg B 83.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf les Bains, le 28 décembre 2010.

CIBELA S.A.
FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A.R.L.
83, RUE DE LE LIBERATION
L-5969 ITZIG
Signature

Référence de publication: 2011001090/15.

(100203880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Com-Instreets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 117.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011001091/9.

(100203781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Commex International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 59.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011001092/10.

(100203502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Solnuten International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 157.350.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of November.

Before us, Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Samlen International S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, under the process of registration with the Luxembourg trade and companies register,

here represented by Jérôme Mullmaier, lawyer, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on November 25, 2010,

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state, as follows, the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Solnuten International S.A.” (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in municipality where the registered office is established, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at USD 99,000.- (ninety-nine thousand United States dollars), represented by 9,900,000 (nine million nine hundred thousand) shares in registered form, with a par value of USD 0.01,- (one cent US Dollar) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(i) increase the current share capital once or more up to USD 99,108 (ninety-nine thousand one hundred and eight United States dollars), by the issue of 10,800 (ten thousand eight hundred) new shares, having the same rights as the existing shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders’ preferential subscription rights to the new shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register accordingly.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares may be issued in registered (actions nominatives) or bearer form (actions au porteur), at the shareholder's option.

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.3. A share transfer is carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by both the transferor and the transferee or their authorised representatives, following a notification to or acceptance by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept other documents recording the agreement between the transferor and the transferee as evidence of a share transfer.

6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation**Art. 7. Board of directors.**

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by the Board, which is composed of at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the directors, and determines their number and remuneration and the term of their mandate. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets at the request of the chairperson or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which in principle is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of a tie vote. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson, by all directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting .

(viii) Circular resolutions signed by all the directors (the Directors' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction is submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on the matter.

7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of all directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a single director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In this case, any reference in the Articles to the Board or the directors should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business..

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any person to whom the sole director has delegated special signatory powers.

Art. 9. Liability of the directors.

9.1. The directors may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(v) Any shareholder may vote by using the forms provided to that effect by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for calculation of the quorum. Forms which indicate neither a voting intention nor an abstention are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(vii) An Extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference to the General Meeting in the Articles is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year.

12.2. The Board prepares the balance sheet expressed in United States dollars and profit and loss account expressed in United States dollars annually, together with as an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities expressed in United States dollars, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its officers, directors and statutory auditors to the Company expressed in United States dollars.

12.3. One month before the Annual General Meeting, the Board provides the statutory auditors with a report on and documentary evidence of the Company's operations. The statutory auditors then prepare a report stating their findings and proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the first Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the Board's, absolute and final judgement, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors (commissaires) / external auditors (réviseurs d'entreprises), and determines their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, under the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is made by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

In their report to the Board, the statutory auditors (commissaires) or the external auditors (réviseurs d'entreprises), as applicable, must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

Samlen International S.A., represented as stated above, subscribes to 9,900,000 (nine million nine hundred thousand) shares in registered form, with a par value of USD 0.01,- (one cent US Dollar) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of USD 99,000.- (ninety-nine thousand United States Dollars).

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as directors of the Company for a period of six years:

- Jacob Mudde, born on Oktober 14th, 1969 in Amsterdam (the Netherlands), professionally residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, born on April 3rd, 1973 in Rennes (France) professionally residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Martinus Cornelis Johannes Weijermans, born on August 26, 1970 in 's Gravenhage (the Netherlands), professionally residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2. Euraudit S.à r.l., a private limited liability company organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B.42889 is appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company for a period of 6 years.

3. The registered office of the Company is located at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux-mille dix, le vingt-cinquième jour du mois de novembre.

Pardevant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Samlen International S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en cors d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

Représenté par Jérôme Mullmaier, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Solnuten International S.A.» (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à commune dans laquelle est établi le siège social, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à USD 99.000.- (quatre vingt dix-neuf mille dollars américains), représenté par 9.900.000 (neuf millions neuf cent mille) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de USD 0.01- (un cent de dollar américain) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.2. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de USD 99.108 (quatre-vingt dix-neuf mille cent huit dollars américains), par l'émission de 10.800 (dix mille huit cent) nouvelles actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(i) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(ii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des

procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe de tous les administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs.

9.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un décembre (31) de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes exprimé en dollars américains ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société exprimé en dollars américains, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société exprimé en dollars américains.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand cela est requis par la loi.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

Dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Samlen International S.A., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 9,900,000 (neuf millions neuf cent mille) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de 0.01 USD (un cent) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de USD 99,000 (quatre vingt dix-neuf mille dollars américains).

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.500.-

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

a. Jacob Mudde, né le 14 Octobre 1969 à Amsterdam, Pays-Bas, résident professionnellement 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

b. Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, née le 3 avril 1973 à Rennes, résidant professionnellement 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

c. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août, 1970 à Gravenhage, Pays Bas, résidant professionnellement 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Euraudit S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 42889 est nommé en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée de 6 ans.

3. Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. MULLMAIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54060. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)
Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166532/572.

(100192693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Commex International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 59.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011001093/10.

(100203503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Compass Invest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.257.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
29/12/2010.

Signature.

Référence de publication: 2011001095/10.

(100203865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Comptoir Luxembourgeois du Bois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 24, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.605.

Les comptes annuels au 03 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011001096/10.

(100203505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Constrilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 60.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011001097/9.

(100203464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Cornwell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 83.024.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011001098/10.

(100203512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Cours@home Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 122.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011001099/10.

(100203494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Decofils SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 80.473.

Les comptes annuels au 31-12-2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
29/12/2010.

Signature.

Référence de publication: 2011001100/10.

(100203859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

RP Complex Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.
R.C.S. Luxembourg B 140.565.

In the year two thousand and ten, on the ninth of December.

Before Us, Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Has appeared:

RP Complex Holdings, L.L.C., a company having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, 19801, State of Delaware (U.S.A.), and being registered with the Delaware Department of State Corporate Division under number 4868709, here represented by Mrs. Isabel DIAS, private employee, residing professionally in L1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo by virtue of a proxy under private seal given in Munsbach on December 8th, 2010.

Which proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party states being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of RP Complex Holding III S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Company") and holding all issued five hundred shares (500) of the Company so that the legally required majority is reached.

The Company has its registered office in Munsbach, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on July 3rd, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2028 dated August 21st, 2008.

The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on September 24th, 2010, not yet published in the „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“.

The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- 1) Transfer of the registered office of the Company from L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall to L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims;
- 2) Related change of the article 4 of the articles of incorporation of the Company;
- 3) Transfer of the professional address of the class A manager of the Company Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ to L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims;
- 4) Miscellaneous.

The appearing party states that the present assembly has been regularly convened and that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall to L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

Second resolution

The sole shareholder resolves consequently to the first resolution to amend article 4, first sentence of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

" **Art. 4. First sentence:** The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg."

Third resolution

The sole shareholder acknowledges that the professional address of the class A manager of the Company, Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ will henceforth be at L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundzehn, am neunten Dezember.

Vor der unterzeichnenden Notarin Martine SCHAEFFER mit Amtssitz in Luxembourg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

RP Complex Holdings, L.L.C., eine Gesellschaft mit Sitz in The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, 19801 Bundesstaat Delaware (U.S.A.) und eingetragen am „Delaware Department of State Corporate Division“ unter der Nummer 4868709, hier vertreten durch Frau Isabel DIAS, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-1750 Luxemburg, 74, avenue Victor Hugo aufgrund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Munsbach am 8. Dezember 2010, welche Vollmacht von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt um mit derselben der Formalität der Einregistrierung unterworfen zu werden.

Dieser Komparent erklärt, dass er Inhaber aller fünfhundert (500) Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „RP Complex Holding III S. à r.l.“ ist und somit die gesetzlich festgelegte Mehrheit von fünfundsiebzig Prozent (75%) erreicht ist.

Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Munsbach, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung von Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, am 3. Juli 2008, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ unter der Nummer 2028 vom 21. August 2008. Die Statuten der Gesellschaft wurden zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, am 24. September 2010, noch nicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ veröffentlicht.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Anteilen zu je fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-).

Der Komparent, der das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt hat den unterzeichnenden Notar gebeten folgende Tagesordnung zu beurkunden:

Tagesordnung

1. Verlegung des Sitzes von L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall nach L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims;
2. Dementsprechende Änderung vom Artikel 4, erster Satz der Satzung;
3. Änderung der beruflichen Adresse des Geschäftsführers der Kategorie A Herrn Hermann-Günter SCHOMMARZ nach L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims;
4. Verschiedenes.

Der Komparent erklärt, dass die Versammlung formgerecht einberufen wurde und dass der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz von L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall nach L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt dementsprechend Artikel 4, erster Satz der Satzung abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 4. Erster Satz:** Der eingetragene Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg."

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter nimmt Kenntnis der Änderung der beruflichen Adresse des Geschäftsführers der Kategorie A Herrn Hermann-Günter SCHOMMARZ nach L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der Unterzeichnende Notar, der der englischen Sprache in Wort und Schrift mächtig ist, erklärt, dass auf Anfrage der erschienen Person, die Urkunde in Englisch abgefasst wurde mit einer hierauf folgenden Deutschen Übersetzung. Bei etwaigen Unterschieden zwischen der englischen und deutschen Fassung, hat die englische Fassung Vorrang.

Nachdem die gegenwärtige Urkunde dem Vertreter des Erklärenden vorgelesen wurde, wurde diese von ihm gemeinsam mit dem Notar unterschrieben.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2010. LAC/2010/55990. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom Benning.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166525/112.

(100192881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Delux Einrichtungen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3858 Schiffflange, 24, rue Denis Netgen.

R.C.S. Luxembourg B 43.221.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011001101/10.

(100203900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2312 Luxembourg, 11, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 41.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 30 décembre 2010.

Pour DESIGN S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

83, RUE DE LA LIBERATION

L-5969 ITZIG

Signature

Référence de publication: 2011001102/15.

(100203934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Deux Mille Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 74.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011001103/13.

(100203613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Dimundo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3320 Berchem, 70, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 138.179.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011001104/10.

(100203853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Distrimed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 142.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011001105/9.

(100203696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Etablissements Waltmans s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8816 Brattert, 1, rue de Kuborn.
R.C.S. Luxembourg B 106.533.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
EASIT SA
Signature

Référence de publication: 2011001106/12.

(100203548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

EASIT, European Administrative Services and Information Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 107.817.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
EASIT SA
Signature

Référence de publication: 2011001108/12.

(100203557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

**Dallmayr-conviLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. conviLux, solutions for Vending).**

Siège social: L-5551 Remich, 1, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 81.305.

Im Jahre zweitausendzehn, den neunundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Dallmayr Automaten- Service GmbH, (vormalig SERVIPLUS GETRÄNKE- UND VERSORGUNGSAUTOMATEN SERVICE, GmbH) mit aktuellem Sitz in Viezstrasse 1, D-66663 Merzig,

hier vertreten durch Herrn Christophe FENDER, Verwalter, berufsansässig in Hesperange, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt unter Privatschrift in Luxemburg am 29. November 2010,

welche Vollmacht nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzte:

Dass die vorbenannte Gesellschaft „Dallmayr Automaten-Service GmbH“ (vormalig SERVIPLUS GETRÄNKE- UND VERSORGUNGSAUTOMATEN SERVICE, G.m.b.H.) die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "conviLux, solutions for Vending" mit Sitz in L-5551 Remich, 1, route de Luxembourg ist.

Dass die Gesellschaft gegründet wurde gemäss einer Urkunde aufgenommen durch Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich am 27. März 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 920 vom 25. Oktober 2001, welche Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen vor genanntem Notar Alphonse Lentz am 24. Oktober 2001, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 320 vom 26. Februar 2002,

eingetragen ist im Handels-und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B Nummer 81305.

Alsdann bat die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar die nachfolgenden von der alleinigen Anteilhaberin genommenen Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der Name der Gesellschaft wird in Dallmayr-conviLUX S.à r.l. abgeändert und infolge dessen wird Artikel 3 der Satzung abgeändert wie folgt:

" **Art. 3.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung DallmayrconviLUX S.à r.l."

Zweiter Beschluss

Die Anteilinhaberin, vertreten wie hiavor erwähnt, beschliesst das Gesellschaftskapital bis zu einem Betrag von zweihunderttausendtausend Euro (200.000,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von fünfzigtausend Euro (50.000,- EUR) auf zweihundertfünfzigtausend Euro (250.000,- EUR) zu bringen, vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage, bestehend aus der Umwandlung einer sicheren, liquiden und fälligen Forderung der alleinigen Anteilhaberin gegenüber der Gesellschaft.

Die Sacheinlage wird hiermit auf die Gesellschaft übertragen was von der Gesellschaft angenommen wird und auf die Summe von zweihunderttausend Euro (200.000,- EUR) abgeschätzt wird.

Die Existenz der eingebrachten Forderung wurde dem amtierenden Notar von der Gläubigerin und der Schuldnerin bestätigt.

Dritter Beschluss

Zufolge des zweiten Beschlusses wird Artikel 6 der Satzung abgeändert und hat fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zweihundert fünfzigtausend Euro (250.000,- EUR), eingeteilt in zweihundertfünfzig Geschäftsanteile (250) mit einem Nennwert von je eintausend Euro (1.000, EUR)."

Vierter Beschluss

Das laufende Geschäftsjahr wird abgekürzt und zwar vom 1. April 2010 bis zum 31. Dezember 2010. Das neue Geschäftsjahr beginnt dann am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember des selben Jahres. Infolgedessen wird Artikel 11 der Satzung folgenden Wortlaut haben:

„ **Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember des selben Jahres.“

Fünfter Beschluss

Abänderung des Gesellschaftszweckes und somit Abänderung von Artikel 2 der Satzung in folgenden Wortlaut:

„ **Art. 2.** Die Gesellschaft übernimmt Verwaltungs-, Marketing- und Einkaufsaufgaben für andere in- und ausländische Unternehmen der Unternehmungsgruppe ServiPlus und des Unternehmensverbundes der Dallmayr Automaten-Service GmbH, sowie für Unternehmen, mit denen ein Beteiligungsverhältnis des Unternehmens selbst beziehungsweise der Unternehmensverbunde besteht, sowie der allgemeine Handel mit Waren dieser Art.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann. Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen. Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.“

Erklärung des Unterzeichners

Der Unterzeichner erklärt im Namen der dinglich Begünstigten der Gesellschaft dass das Gesellschaftskapital nicht von irgendeiner Tätigkeit stammt, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristischen Handlung im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Kosten

Die Kosten und Gebühren welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden abgeschätzt auf 1.000,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparent, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben der Komparent mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. FENDER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} décembre 2010. Relation: LAC/2010/53203. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010166722/82.

(100193684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Easy Phone Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9558 Wiltz, 12B, rue des Sports.

R.C.S. Luxembourg B 142.006.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011001109/9.

(100203971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Best-Net S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4490 Belvaux, 195, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 133.698.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 décembre 2010.

BEST-NET S.A.R.L.

L-4490 BELVAUX

Signature

Référence de publication: 2011001067/13.

(100203832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Eclipse Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 84, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 55.734.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011001110/10.

(100203851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Bellargo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 68.820.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2011001066/10.

(100203561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Biancamano Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 114.803.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011001068/11.

(100203574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Clear Energy Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 157.379.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906 (ci-après l'«Actionnaire»),

ici représentée par Madame Sandrine KULL, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 23 novembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «CLEAR ENERGY HOLDINGS S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'Assemblée des Actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin à 16.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale.

L(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est(sont) élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque adminis-

trateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de EUR 1.200,.

Résolutions de l'Associé Unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

(i) Madame Candice DE BONI, née le 31 décembre 1973 à Strasbourg, demeurant professionnellement 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

(ii) Madame Laëtitia ANTOINE, née le 30 mars 1973 à Woippy, demeurant professionnellement 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

(iii) Madame Catherine KOCH, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, demeurant professionnellement 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommée commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2016; et

5. le siège social de la société est fixé au 17, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of November.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SGG S.A., a «société anonyme» incorporated under Luxembourg law, registered office in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and registered with the Registrar of companies of Luxembourg under the number B 65.906 (ci-après l'«Actionnaire»),

hereby represented by Mrs Sandrine KULL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 23rd November, 2010 (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed «ne varietur» by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company («société anonyme») which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company («société anonyme») (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of «CLEAR ENERGY HOLDINGS S.A.».

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, develop-

ment and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31.000,-) consisting of three hundred ten (310) ordinary shares with a par value of one hundred euro (EUR 100,-) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Friday of June at 16.00. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2010.

The first annual General Meeting will be held in 2011.

Subscription and Payment

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the three hundred and ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31.000,-) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 1,200.-.

Resolutions of the Sole Shareholder

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at three (3) and the number of auditors at one (1);
2. the following persons are appointed as directors:

(i) Mrs Candice DE BONI, born on 31 December 1973 in Strasbourg, residing professionally, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

(ii) Mrs Laëticia ANTOINE, born on 30 March 1973 in Woippy, residing professionally, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

(iii) Mrs Catherine KOCH, born on 12 February 1965 in Sarreguemines, residing professionally, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2016; and

5. that the address of the registered office of the Company is 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. At the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: S. KULL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54057. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166821/506.

(100193299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Bio Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011001069/9.

(100203667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Boulangerie-Pâtisserie Norbert Geisen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 32.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHANDT

Signature

Référence de publication: 2011001070/13.

(100203620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Building Project Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 83.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011001071/10.

(100203908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Building Project Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 83.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011001072/10.

(100203910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2011001077/12.

(100203593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Cabochon S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.467.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2011001078/12.

(100203735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Sub Aqua Club Esch-sur-Alzette, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4115 Esch-sur-Alzette, 1, place des Sacrifiés 1940-1945.

R.C.S. Luxembourg F 1.591.

Modifications des statuts du 3 décembre 2010

Les modifications des articles et titres suivants ont été approuvés par l'assemblée générale du 3 décembre 2010 avec 100% des voix et un quorum de 75%:

Art. 1^{er} . La dénomination de la présente association sans but lucratif est "Sub Aqua Club Esch-sur-Alzette"; ayant pour abrégé "SACE". Sa durée est illimitée.

Art. 2. Son siège social est établi à L-4115 Esch-sur-Alzette, 1, Place des Sacrifiés 1940-1945. Il peut être transféré par décision du conseil d'administration à toute autre adresse.

Art. 3. L'association a pour objet:

3.1. de regrouper sous sa direction des sportifs pratiquant les activités et les sports subaquatiques, reconnus par la Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques

3.2. de développer par tous les moyens appropriés, sur le plan sportif, artistique et scientifique, la connaissance du monde subaquatique ainsi que la pratique des sports et activités subaquatiques et aquatiques

3.3. d'entretenir l'amitié avec les associations sportives au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger

3.4. d'organiser des rencontres sportives nationales et internationales

3.5. de contribuer au respect des lois et règlements ayant pour objet la conservation de la faune, de la flore et des richesses subaquatiques

3.6. de s'employer à la formation de plongeurs autonomes, de les soumettre aux examens et de leur décerner les brevets fédéraux reconnus par la Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques

Elle peut poser tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet. L'association ne poursuit aucun but politique ni confessionnel.

Titre III. Membres

Art. 4. Les membres fondateurs de l'association sont:

PICKARD Jean, Agent CFL de nationalité luxembourgeoise, domicilié à L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange

HAAS Ed, Fonctionnaire d'Etat de nationalité luxembourgeoise, domicilié à L-4237 Esch-sur-Alzette, 5, rue Karl Marx

HOENEN Guy, Agent CFL de nationalité luxembourgeoise, domicilié à L-4137 Esch-sur-Alzette, 49, rue de l'hôpital

WADLE Paul, Employé privé de nationalité luxembourgeoise, domicilié à L-4390 Pontpierre, 44, route d'Europe

DIEDERT Marc, Employé privé de nationalité luxembourgeoise, domicilié à L-7345 Heisdorf, 5, rue Princesse Maria Teresa

RIX Roger, Ouvrier Communal de nationalité luxembourgeoise, domicilié à L-4108 Esch-sur-Alzette, 10, rue d'Ehlerange

HAAS Guy, Fonctionnaire de nationalité luxembourgeoise, domicilié à L-4323 Esch-sur-Alzette, 20, rue CM. Spoo

SCHOLTES Ernestine, Employée privée de nationalité luxembourgeoise, domiciliée à L-3440 Dudelange, 94, av. G.-D. Charlotte

WEBER Roland, Employé privé de nationalité luxembourgeoise, domicilié à L-4440 Soleuvre, 32, route d'Esch

Art. 5. Les membres de l'association sont tous les sportifs visés à l'article 3.1, qui:

- ont décidé d'adhérer aux statuts de l'association

- ont payé le droit d'entrée de l'association

- et qui ont payé la cotisation annuelle de l'association

L'association peut être soutenue par des dons de sympathisants et sur base de ce soutien elle invite ces sympathisants à l'assemblée générale et les informe sur toutes les activités sportives.

Le nombre minimum de membres ne peut être inférieur à trois.

Art. 6. L'admission d'un membre se fait par envoi du formulaire "Demande d'admission" au secrétariat de l'association, subordonnée à l'agrégation du Conseil d'Administration.

Les membres mineurs ne sont admis que si leur demande est accompagnée du formulaire "Autorisation Parentale" dûment signé par leur autorité parentale.

Art. 7. Les membres sont libres de se retirer tout moment de l'association en adressant par écrit leur démission au conseil d'administration.

La qualité de membre peut cependant aussi se perdre d'office dans l'hypothèse où un membre ne paye pas les cotisations lui incombant dans deux mois à partir de l'échéance des cotisations.

L'exclusion d'un membre est possible uniquement par une décision de l'assemblée générale des membres avec une majorité des deux tiers des voix.

Art. 8. Le membre démissionnaire ou exclu, et les ayants droit d'un membre démissionnaire, exclu ou défunt, n'ont aucun droit à faire valoir sur l'avoir social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

Art. 9. Les membres paient une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Elle ne pourra être supérieure à 300 €.

Si un nouveau membre s'inscrit avant le 1^{er} octobre, la première cotisation annuelle est à payer de suite, au plus tard un mois après la demande d'admission.

Si un nouveau membre s'inscrit à partir du 1^{er} octobre, la cotisation annuelle est à payer après l'assemblée générale de l'année civile.

Outre la cotisation annuelle, les nouveaux membres devront s'acquitter, pour la première année, d'un droit d'entrée unique qui ne pourra pas être supérieur à 300 €. Le montant de ce droit d'entrée est fixé par l'assemblée générale. Le droit d'entrée est à payer de suite, au plus tard un mois après la demande d'admission.

Art. 10. L'assemblée générale est composée de tous les membres. Elle est présidée par le président du conseil d'administration. Les sympathisants pourront y assister sans pour autant avoir un droit de vote.

Art. 12. Il doit être tenu au moins une assemblée générale chaque année, dans le courant du dernier trimestre de l'année civile. L'association peut être réunie en assemblée générale extraordinaire à tout moment par décision du conseil d'administration ou à la demande d'un cinquième des membres.

Art. 14. Tous les membres, mineurs inclus, ont un droit de vote égal à l'assemblée générale, chacun disposant d'une voix. Ils peuvent se faire représenter par un autre membre. Chaque membre ne peut être titulaire que d'une procuration.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi ou les statuts.

En cas de partage de voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

Art. 15. L'assemblée générale peut valablement délibérer sur la dissolution de l'association selon les modalités prévues aux articles 8 et 20 de la loi du 21 avril 1928 et ses diverses modifications de loi.

Art. 22. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Il peut notamment, sans que cette énumération soit limitative et sans préjudice de tous autres pouvoirs dérivant de la loi ou des statuts, faire et passer tous actes et tous contrats, transiger, compromettre, acquérir, échanger, vendre tous biens, meubles et immeubles, hypothéquer, emprunter, conclure des baux de toute durée, accepter tous legs, subsides, subventions, donations et transferts, renoncer à tous droits, conférer tous pouvoirs à des mandataires de son choix, membres ou non, représenter l'association en justice, tant en défendant qu'en demandant.

Il peut aussi toucher et recevoir toutes sommes et valeurs consignées, ouvrir tous comptes auprès des banques et de l'office des chèques postaux, effectuer sur lesdits comptes toutes opérations et notamment tout retrait de fonds par chèque ou ordre de virement, payer toutes sommes dues par l'association.

Le conseil nomme et révoque, soit lui-même, soit par mandataire, tous les agents, employés et membres du personnel de l'association. Il détermine leurs occupations et rémunérations.

Commentaire: Les articles 27-31 ont été renumérotés 26-30, comme l'article 26 manquait.

Art. 26. Un règlement d'ordre intérieur pourra être présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale. Des modifications à ce règlement pourront être apportées par une assemblée générale, statuant à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Art. 27. L'exercice social commence le 1^{er} octobre pour se terminer le 30 septembre.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 20 mai 1996.

Modifié le 29 novembre 2002 et le 3 décembre 2010.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Deltgen Jean-Marie René, luxembourgeois, 13, rue Jacquinot, L-3241 Bettembourg

Diedert Marc, luxembourgeois, 5, rue Princesse Maria Teresa, L-7345 Heisdorf
 Formann Josée, luxembourgeoise, 13, rue Jacquinot, L-3241 Bettembourg
 Fusaz Anita, luxembourgeoise, 42, Grand-Rue, L-3313 Bergem
 Griesbaum Nico Charles, luxembourgeois, 5, rue Jean Jaminet, L-3390 Peppange
 Hoenen Guy, luxembourgeois, 9, rue Robert Schuman, L-4319 Esch-sur-Alzette
 Mathieu Joseph, luxembourgeois, 9, rue Batty Weber, L-4346 Esch-sur-Alzette
 Wadlé Paul, luxembourgeois, 3, rue Jean Urbany, L-4998 Sprinkange
 Weber Laure, luxembourgeoise, 4, rue du Bois, L-7480 Tuntange

Pour le conseil d'administration

Deltgen Jean-Marie René 13, rue Jacquinot
 Luxembourgeois L-3241 Bettembourg
 Diedert Marc 5, rue Princesse Maria Teresa
 Luxembourgeois L-7345 Heisdorf
 Formann Josée 13, rue Jacquinot
 Luxembourgeoise L-3241 Bettembourg
 Fusaz Anita 42, Grand rue
 Luxembourgeoise L-3313 Bergem
 Griesbaum Nico Charles 5, rue Jean Jaminet
 Luxembourgeois L-3390 Peppange
 Hoenen Guy 9, rue Robert Schuman
 Luxembourgeois L-4319 Esch-sur-Alzette
 Mathieu Joseph 9, rue Batty Weber
 Luxembourgeois L-4346 Esch-sur-Alzette
 Wadlé Paul 3, rue Jean Urbany
 Luxembourgeois L-4998 Sprinkange
 Weber Laure 4, rue du Bois
 Luxembourgeoise L-7480 Tuntange
 Référence de publication: 2010167462/131.

(100192600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Capitalue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
 R.C.S. Luxembourg B 69.867.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2011001079/10.

(100203562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Capssi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
 R.C.S. Luxembourg B 138.899.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 29/12/2010.

Signature.

Référence de publication: 2011001080/10.

(100203873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Cappuccino Diekirch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9255 Diekirch, 4, place de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 157.341.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le six décembre.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

Monsieur Fabian PALADINO, serveur, né à Luxembourg, le 20 novembre 1985, matricule n° 1985 11 20 095, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 17, rue Dicks.

Monsieur Franco PALADINO, salarié, né à Rosselange (France), le 7 janvier 1958, matricule n° 1958 01 07 217, et son épouse Madame Marcelle WAGNER, salariée, née à Ettelbruck, le 19 janvier 1960, matricule n° 1960 01 19 284, demeurant ensemble à L-9161 Ingeldorf, 17, rue Dicks.

Madame Sonia MUSCO, coiffeuse, née à Ettelbruck, le 12 mars 1976, matricule n° 1976 03 12 188, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 14, rue Michel Lentz.

Monsieur Angelo ROSATI, salarié, né à Ettelbruck, le 19 août 1972, matricule numéro 1972 08 19 174, demeurant à L-9276 Diekirch, 6, rue des Remparts.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de salon de glaces alimentaires, crêpes et sandwichs avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «CAPPUCCINO DIEKIRCH S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Diekirch.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500) euros représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

Monsieur Fabian PALADINO, prénommé, quarante parts sociales	40
Monsieur Franco PALADINO, prénommé, dix parts sociales	10
Madame Marcelle WAGNER, prénommée, dix parts sociales	10
Madame Sonia MUSCO, prénommée, quarante parts sociales	30
Monsieur Angelo ROSATI, prénommé, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500) se trouve dès-à-présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérant technique Monsieur Fabian PALADINO, prénommé.

L'assemblée nomme gérante administrative Madame Sonia MUSCO, prénommée.

La société est valablement engagée par les signatures conjointes des 2 gérants.

Le siège est établi à L-9255 Diekirch, 4, place de la Libération.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent (1.100) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Paladino, Paladino, Wagner, Musco, Rosati, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 7 décembre 2010. Relation: DIE/2010/12016. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société.

Diekirch, le 14 décembre 2010.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2010169851/95.

(100192583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Fidima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9576 Weidingen, 25A, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 123.799.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIDIMA S.A.
Didier MAUVE
Administrateur Unique

Référence de publication: 2011001120/12.

(100203479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision Everard-Klein S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 63.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 30 décembre 2010.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L
83, RUE DE LA LIBERATION
L-5969 ITZIG
Signature

Référence de publication: 2011001122/14.

(100203935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Fidima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9576 Weidingen, 25A, rue du Village.
R.C.S. Luxembourg B 123.799.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIDIMA S.A.
Didier MAUVE
Administrateur Unique

Référence de publication: 2011001119/12.

(100203478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

First Estates Regional Organization Holding S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 33.641.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
29/12/2010. Signature.

Référence de publication: 2011001123/10.

(100203871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

DIS VIN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5401 Ahn, 12, rue de Niederdonven.
R.C.S. Luxembourg B 157.386.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

- 1) Madame Savelina PETROVA, juriste, née à Sofia (Bulgarie), le 10 novembre 1977, demeurant à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
- 2) La société anonyme COFINATRANS S.A. établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 58.140,

ici représentés par Madame Sylvie MAIEZZA, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu de deux (2) procurations lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "DIS VIN S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La société a pour objet le négoce en gros et en détail de vins, spiritueux et d'épicerie fine et tout autre article se rapportant directement ou indirectement à son objet social et qui en facilite la réalisation.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Ahn (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt et un mille (21.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales de vingt et un (21,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision unanime des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les mille (1.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Savelina PETROVA, préqualifiée, cinq cents parts sociales	500
2) La société "COFINATRANS S.A.", prédésignée, cinq cents parts sociales	500
Total: mille parts sociales,	1000

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt et un euros (21.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social est établie à L-5401 Ahn, 12, rue de Niederdonven.
2. Est nommé aux fonctions de gérant unique pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Frédéric DUBOIS, commerçant, né à 4 avril 1960 le Sartrouville (France), demeurant à L-3378 Livange, 13, rue de Peppange, gérant unique.
3. La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Sylvie MAIEZZA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 novembre 2010. Relation GRE/2010/4097. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166844/121.

(100193366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Fleet Point International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 66.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Michael Lots

L'Administrateur délégué

Référence de publication: 2011001124/13.

(100203672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

FLEURS A. KREMER S.à r.l., Succ.: Sylvain RAGNOTTI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4446 Belvaux, 112, rue de France.

R.C.S. Luxembourg B 64.756.

Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011001125/10.

(100203761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Frate S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 21.708.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011001126/10.

(100203777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Permira SCF Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 156.616.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Permira SCF Feeder S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.616, incorporated by a notarial deed drawn up on 4 November 2010 by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since (the "Company").

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally at Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at Luxembourg.

These appointments having been made, the Chairman declared that:

i. The names of the shareholders present at the meeting or represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Appearing Shareholders, the undersigned notary, the Chairman, Scrutineer and Secretary, together with the proxy forms, signed *ne varietur* by the Appearing Shareholders represented at the meeting by proxyholders, the notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

ii. The attendance list shows that shareholders holding the three million one hundred thousand (3,100,000) shares representing the whole share capital of the Company are present at the meeting or represented at the meeting by proxies. All the Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

iii. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) To amend and restate article 3.1 of the Articles in relation to the corporate object of the Company.
- 2) To amend and restate article 26.5 of the Articles in relation to the distribution of profits.
- 3) Miscellaneous.

Resolutions

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolves to amend and restate article 3.1 of the Articles, which shall now read as follows:

" **3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment company and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) rated notes (originally rated AA, A, BBB and BB) and "equity notes" (junior notes) in CLOs that primarily invest in loans and debt securities, the whole or any part of the stock, shares, debentures, debenture stock, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind including interests in partnerships or other entities and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same."

Second resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolves to amend and restate article 26.5 of the Articles in relation to the distribution of profits, which shall henceforth read as follows:

" **26.5.** "Equity Distribution" means a distribution or payment which is sourced from the UK Proportion of all income, proceeds or receipts of the Company which would have been treated as taxable to the Company under UK capital gains principles (ignoring the availability of any specific relief from taxation under such principles) if the Company had been a UK tax resident individual (a "Capital Gain") less the UK Proportion of the Company's costs, charges, expenses and disbursements excluding in respect of taxation which are attributable to Capital Gains (determined, to the extent necessary, on a just and reasonable basis)."

Costs, conclusion of meeting and notarial deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred Euro (EUR 900,-).

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholders of the Appearing Shareholders, who are known to the notary by their names, first names, civil status and residence, the proxyholders of the Appearing Shareholders, the notary, the Chairman, the Secretary and the Scrutineer have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le six décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Permira SCF Feeder S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156.616, constituée en vertu d'un acte du notaire instrumentant en date du 4 novembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis (la "Société").

L'assemblée choisit comme président Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

i. Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée (ensemble définis comme les "Actionnaires Comparants") et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par ou au nom des Actionnaires Comparants, le notaire instrumentant, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les formulaires de procuration, signés ne varietur par les Actionnaires Comparants représentés à l'assemblée par des mandataires, le notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, resteront annexés au présent acte et seront enregistrés avec cet acte.

ii. Il ressort de la liste de présence que les actionnaires détenant les trois millions cent mille (3.100.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société sont présents à l'assemblée ou représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Actionnaires Comparants ont déclaré avoir été préalablement suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

iii. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Modifier et reformuler l'article 3.1 des Statuts relatif à l'objet social de la Société.
- 2) Modifier et reformuler l'article 26.5 des Statuts relatif aux distributions de bénéfices.
- 3) Divers.

Résolutions

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de modifier et reformuler l'article 3.1 des Statuts relatif à l'objet social de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **3. Objets.** Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement et acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appels d'offres, d'achat, d'échange ou autrement) des titres de crédit notés (notés initialement AA, A, BBB et BB) et des "titres participatifs" (titres de second rang) dans des CLOs qui investissent principalement dans des prêts et des titres de dettes, tout ou partie des titres, actions, emprunts obligataires, titres obligataires, obligations et autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres actifs de toutes sortes y compris les participations dans des partnerships ou autres entités et de détenir ces instruments en tant qu'investissements, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments,"

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de modifier et reformuler l'article 26.5 des Statuts de la Société relatif à la distribution de bénéfices, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **26.5.** "Distribution de Fonds Propres" désigne une distribution ou un paiement qui provient de tous revenus, produits ou recettes de la Société qui auraient été traités comme imposables à la Société en vertu des principes UK de gains en capital (nonobstant la possibilité de toute exonération fiscale spécifique en vertu de ces principes) si la Société avait été une entité résidente fiscale UK (un "Gain en Capital") diminué de la Proportion UK des coûts, frais, dépenses et débours de la Société à l'exclusion de ceux relatifs à l'imposition qui sont attribuables aux Gains en Capital (déterminés, dans la mesure nécessaire, suivant une base juste et raisonnable)."

Frais, conclusion de l'assemblée et acte notarié

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Actionnaires Comparants, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Ce document ayant été lu aux mandataires des Actionnaires Comparants, qui sont connus par le notaire par leurs noms de famille, prénoms, état civil et résidence, les mandataires des Actionnaires Comparants, le notaire, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ont ensemble signé cet acte.

Signé: R. Thill, S. Dupont, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2010. LAC/2010/55773. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010167036/138.

(100193666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Frate S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 21.708.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011001127/10.

(100203778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Full Services Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 100.269.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011001128/10.

(100203794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Gardens, Design & More S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 16, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 147.403.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011001129/10.

(100203550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Gemalog S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 130.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011001131/9.

(100203698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.
